

AVIS CESEC N°2019-18¹

Relatif au

Rapport en matière d'égalité femme-homme – Année 2018

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 13 mars par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le rapport en matière d'égalité femme-homme – Année 2018* ;

Après avoir entendu, Madame CASTOLA, Direction de la stratégie et de l'innovation, DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation / Direction de la stratégie et de l'innovation ;

Sur rapport de Madame Hélène DUBREUIL pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 mars à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Présentation du contexte institutionnel et du cadre réglementaire :

- La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 du Conseil de l'Europe a été adressée à ses 47 Etats membres pour dénoncer « la persistance des stéréotypes de sexe, la violence permanente à l'égard des femmes » et appeler à « réduire l'écart entre l'égalité de jure et l'égalité de facto » ;
- Le 11 mai 2011, entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la France le 4 juillet 2014 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique ;
- L'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 dispose que le Président du Conseil exécutif présente « un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », préalablement aux débats sur le projet de budget, « intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation » ;

¹ Adopté à l'unanimité.

- La signature, par la collectivité de Corse de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en mars 2019.

Le rapport égalité femmes-hommes de la collectivité de Corse

Il présente, au terme de la première année d'existence de la Collectivité de Corse, le bilan de son action destinée à faire progresser l'égalité femme-homme et à entreprendre des actions concrètes, dans ses domaines de compétences et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, pour combattre la persistance des inégalités.

Ce rapport expose pour la CdC :

- Son engagement dans la lutte pour l'égalité des genres dans les domaines suivants :
 - Dans l'enseignement supérieur, en vue de développer sur le territoire les compétences nécessaires à l'émergence d'une société de la connaissance, productrice d'emplois qualifiés et d'entreprises compétentes ;
 - Dans l'économie, à travers le Schéma régional de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation (SRDE2I) par le soutien à l'entrepreneuriat au féminin
 - Dans le monde de l'art, en soutenant des initiatives par le biais d'un dispositif d'aides
 - Dans les programmes européens, en valorisant les actions de promotion d'égalité femmes-hommes
 - Dans le domaine social, par la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Son bilan social 2018 en tant qu'employeuse.

Le CESEC relève que ce rapport porte autant sur la situation de l'égalité femme-homme au sein de la collectivité, dans le cadre de sa politique de ressources humaines mise en œuvre, que sur les actions, programmes et orientations visant à promouvoir l'égalité femme-homme développés par la CdC à travers ses politiques.

Concernant le bilan social

Le bilan social 2018 est la première photographie de la situation professionnelle entre les hommes et les femmes de la collectivité de Corse. Il ne permet pas d'avoir une vision précise des efforts réalisés pour réduire les disparités et inégalités qu'il est possible de percevoir dans ce rapport.

En effet, des indicateurs témoignent d'une situation encore fragile et précaire pour les femmes de la CdC.

La forme de disparité, la plus significative qui apparaît, est la rémunération. Les femmes quel que soit le cadre d'emploi, ont un niveau de rémunération plus faible que celui des hommes.

Cette situation pourrait être la conséquence d'une situation professionnelle parfois plus désavantageuse pour les femmes :

- Les femmes sont majoritaires dans les effectifs de catégorie A, mais les postes à responsabilités sont occupés par les hommes. 70% des DGS/DGA et 83% des adjoints aux DGA sont des hommes. En revanche, 64% des directeurs sont des femmes ;
- Les postes de contractuels sur des emplois permanents sont occupés à 63% par des femmes ;
- 91% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

Ce rapport dresse un état exhaustif de la situation des agents de la CdC, et présente les pistes d'action à engager qui trouveront une traduction dans le plan d'action pour l'égalité, conséquence de l'engagement de la CdC à travers la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée en mars 2019.

L'objectif principal de ce plan d'action sera de permettre aux hommes et aux femmes de faire des choix professionnels en accord avec leurs compétences et leurs projets, en fonction des besoins exprimés.

Le CESEC souhaite que ce plan d'action soit élaboré rapidement et encourage sa construction dans un cadre collaboratif.

Concernant l'action de la CdC, à travers ses politiques publiques

Le CESEC relève que les orientations et actions en faveur de la lutte contre les inégalités femmes-hommes trouvent un écho dans des domaines et secteurs qu'il est indispensable d'accompagner (l'enseignement, l'emploi, la culture ...).

Le CESEC souligne également que le développement durable n'est pas un secteur spécifique, mais le socle indispensable pour appréhender l'ensemble des questions de société.

Le CESEC souhaite que des indicateurs plus explicites soient développés pour apprécier plus concrètement le résultat de ces politiques publiques.

Le CESEC de Corse prend acte du rapport égalité femme-homme pour l'année 2018.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature of Paul Scaglia, consisting of several overlapping loops and lines.

Paul SCAGLIA